Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 125 (1980)

Heft: 5

Buchbesprechung: La neutralité suisse synthèse de son histoire [Bonjour]

Autor: Favez, Pierre-Richard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La neutralité suisse Synthèse de son histoire

Un livre du professeur Bonjour présenté par le capitaine EMG Pierre-Richard Favez

1. L'auteur

Le professeur Edgar Bonjour est né le 21 août 1898 à Berne. Après des études aux universités de Berne, Genève, Paris et Berlin, il exerce, tour à tour, les activités de professeur au gymnase de Berne dès 1922, de vice-directeur des Archives fédérales dès 1932, de professeur ordinaire (histoire suisse et histoire générale) à l'Université de Bâle dès 1935 avant d'être nommé recteur de l'Université et président des recteurs des universités suisses dès 1946.

D'autre part, les universités de Neuchâtel et de Saint-Gall l'honorent du titre de docteur honoris causa. De plus il participe à de nombreux travaux en qualité de membre de l'Académie bavaroise à Munich et de l'Académie polonaise à Cracovie.

2. Le livre

La Suisse est un Etat à neutralité perpétuelle. Cette situation fort délicate en droit international fait souvent l'objet d'interprétations erronées. C'est pour en saisir tous les tenants et aboutissants que le professeur Edgar Bonjour, à un moment où le principe de la neutralité est de plus en plus à l'ordre du jour des discussions politiques, a publié ce nouvel ouvrage sur la synthèse de l'histoire de cette neutralité suisse.

Par son ouvrage, il nous rappelle que les Suisses n'ont pas toujours été neutres. A l'époque héroïque de leur histoire, ils formaient une puissance militaire dont l'alliance était recherchée par tous les Etats et ils pratiquaient une politique offensive. Ils font des incursions en Franche-Comté, anéantissent la puissance bourguignonne, la première de son temps, battent les Impériaux, descendent en Italie. Les Suisses ne renoncèrent à jouer un rôle actif dans la politique européenne qu'après leurs grandes défaites d'Italie au commencement du XVI^e siècle. Les luttes confessionnelles les minaient à l'intérieur. Ainsi

affaiblis, ils se virent obligés d'observer une politique passive de neutralité et de ne plus participer aux luttes pour l'hégémonie en Europe. C'est ainsi qu'ils restèrent complètement en dehors de la guerre de Trente Ans, qu'ils ne prirent aucune part aux guerres de Louis XIV, à la guerre de Succession d'Espagne, ou à la guerre de Sept Ans. Dès lors, ils pratiquèrent une politique de neutralité constante dont ils durent se départir lors de la Révolution française. La rupture violente de l'équilibre européen à cette époque et l'augmentation considérable de la puissance française compromirent l'indépendance de la Suisse. Mêlée aux luttes de ce temps, elle y fut vaincue; son territoire servit de champ clos aux armées de l'Europe et ses enfants durent se battre sous les aigles impériales de Napoléon I^{er}.

Dès la campagne terminée, la Suisse entendit revenir à sa politique traditionnelle et demanda elle-même la reconnaissance de sa neutralité perpétuelle, ce que les grandes puissances lui garantirent par la Déclaration de Vienne du 20 mars 1815 et par le second Traité de Paris du 20 novembre 1815, signé par l'Angleterre, l'Autriche, l'Espagne, la France, le Portugal, la Prusse, la Russie et la Suède.

Par conséquent, on constate qu'avant 1798, la neutralité de notre pays était purement volontaire alors que dès 1815, elle est conventionnelle et, qu'actuellement, elle est constitutionnelle, puisque le principe de la neutralité a été introduit dans les constitutions de l'Etat fédéral. Dès lors, le Gouvernement fédéral est tenu de ne pas pratiquer une autre politique internationale. C'est sur la base de ce principe, qu'au cours des guerres du XIX^e siècle et pendant les deux guerres mondiales, la neutralité permanente de la Confédération fut respectée par tous les belligérants.

Ainsi donc, en comparant notre neutralité à celle des autres Etats qui en furent, à un moment donné de leur existence, gratifiés, force est de constater que la neutralité permanente n'a guère de chances de durer si elle a un caractère en quelque sorte artificiel, si elle est imposée à un Etat. Cependant, dans les cas où elle résulte de la nature même des choses, elle se révèle, au contraire, comme une institution contribuant puissamment à la sécurité et de l'Etat qui en bénéficie et des Etats qui la reconnaissent. Il en est ainsi pour la Suisse. La neutralité suisse présentant cette caractéristique, comparée à celle de tous les autres Etats, d'être historique, traditionnelle. Elle est fondée sur une

expérience plusieurs fois séculaire; elle est à tel point le résultat de la volonté populaire qu'en l'absence de tout traité, la Suisse ne pourrait pas faire autrement qu'observer une politique de neutralité dans les conflits internationaux. Celle politique s'est imposée aux Suisses, car elle est un puissant élément de concorde nationale. De plus, l'Europe a intérêt à ce que le territoire d'une si haute importance stratégique qu'est la Suisse soit occupé par un peuple fort et uni. Les puissances l'ont admis à Vienne et à Paris, en 1815, en reconnaissant que «la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière»; elles ont confirmé ce point de vue à Versailles, en 1919, en reconnaissant que «les garanties stipulées en faveur de la Suisse par les traités de 1815 constituent des engagements internationaux pour le maintien de la paix», et encore par la Résolution de Londres du 13 février 1920.

C'est donc, actuellement encore, dans les traités et actes de 1815 que se trouvent les fondements de la neutralité perpétuelle de notre pays. Mais on ne saurait trop relever que les puissances n'ont fait que donner leur consécration à une politique que la Confédération pratiquait déjà auparavant, et qu'elles n'avaient pas qualité pour accorder ou refuser à la Suisse un droit qui lui appartenait en propre: celui de décider du maintien de sa politique de neutralité. Les puissances n'ont pu qu'acquiescer à cette politique de neutralité, librement choisie et suivie par la Suisse, en promettant de la respecter; elles ne pourraient que retirer cet acquiescement, mais non pas décréter l'abolition de la neutralité elle-même qui, encore une fois, n'est nullement une concession de leur part à la Suisse, mais est, au contraire, le résultat de la volonté constante et réfléchie du pays.

En conclusion, on peut dire que ce nouvel ouvrage, d'où tout appareil critique est absent, comble le vœu de disposer d'un livre facile à lire et indispensable à la connaissance de ce que le concept de neutralité représente pour la Suisse et ses voisins proches ou plus lointains.

P.-R. F.